Circulaire N°4263 B- 06

Documentation à l'adresse de l'usager et de l'installateur

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...

CHEMINÉES TÔLE

LE TROPIC réf. 680121

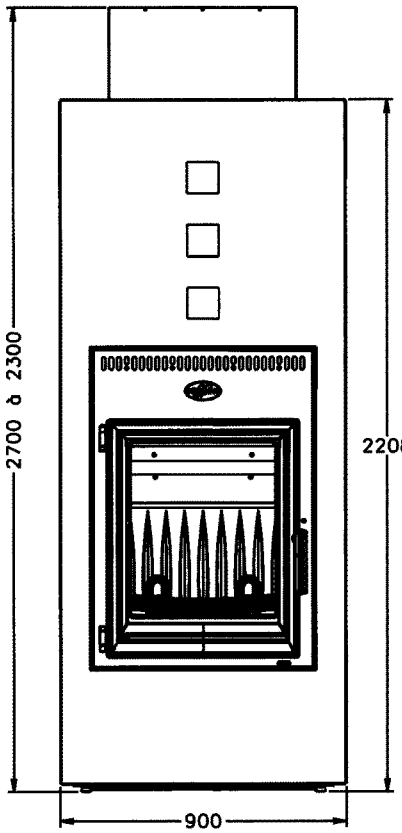

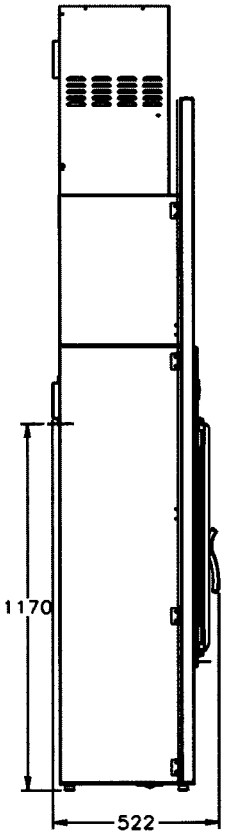

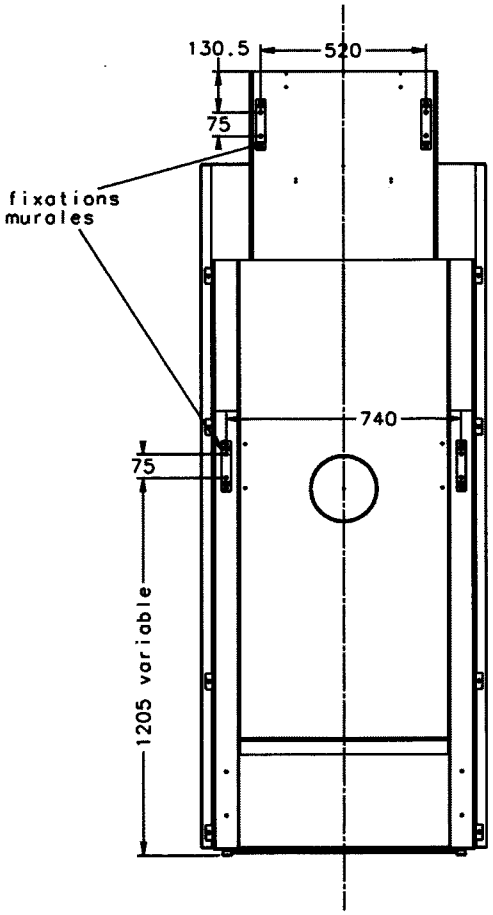

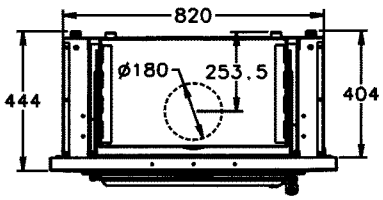

DÉFINITION

Ce poêle cheminée est prêt à poser, réalisé en acier.
Les règles d'installation sont les mêmes que celles à appliquer pour tout appareil de chauffage, c'est-à-dire des D.T.U. 24-1 et D.T.U. 24-2.
Tout manquement aux règles de l'art et aux recommandations de cette notice entraîne la responsabilité de l'installateur : un professionnel ou une personne qualifiée.
INFORMATIONS IMPORTANTES :
Ces appareils ont été testés selon les critères de la nouvelle norme Européenne EN 13240 de Septembre 2002.

INSTALLATION

Vérifications préliminaires.

1) LE CONDUIT DE CHEMINÉE :

Voir la notice spécifique livrée avec l'appareil dans le 2ème Colis.

2) VÉRIFICATION ET PRÉPARATION de l'environnement :

NOTA : Bien que la paroi d'adossement ne soit pas surchauffée pendant le fonctionnement, il y a lieu de s'assurer :

- Que celle-ci n'est pas composée de matériau inflammable, des excès de tirage ou autre incident pourraient entraîner des allures de combustion anormalement vives, source de danger.
- Si le raccordement doit s'effectuer au plafond, bien s'assurer, conformément à la réglementation que le conduit de cheminée traverse celui-ci dans la continuité et débouche dans la pièce.
- Un espace minimum de 16 cm autour du conduit doit être réalisé en matériau parfaitement réfractaire.
- Dans le cas d'un raccordement arrière les mêmes règles seront à respecter et il conviendra de protéger efficacement le plafond à l'intérieur de la partie supérieure de la hotte à l'aide d'un panneau de laine de roche de 25 mm par exemple, s'il peut être combustible.

CAS D'UN RACCORDEMENT ARRIÈRE
Celui-ci doit impérativement être réalisé
Sous la zone de décompression

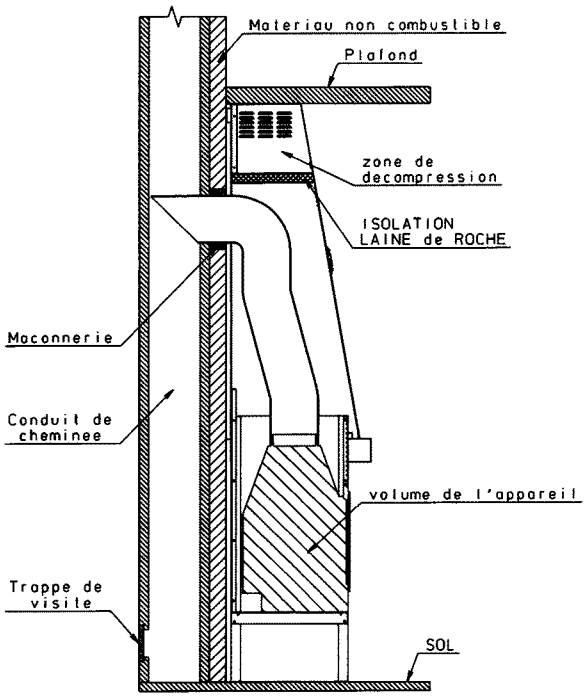

- La paroi d'endossement doit être incombustible.
- Si le plafond est constitué de matière combustible, il est nécessaire de l'isoler efficacement dans la zone supérieure de la zone de décompression.

CAS D'UN RACCORDEMENT AU PLAFOND
Le conduit doit déboucher dans sa continuité dans la pièce

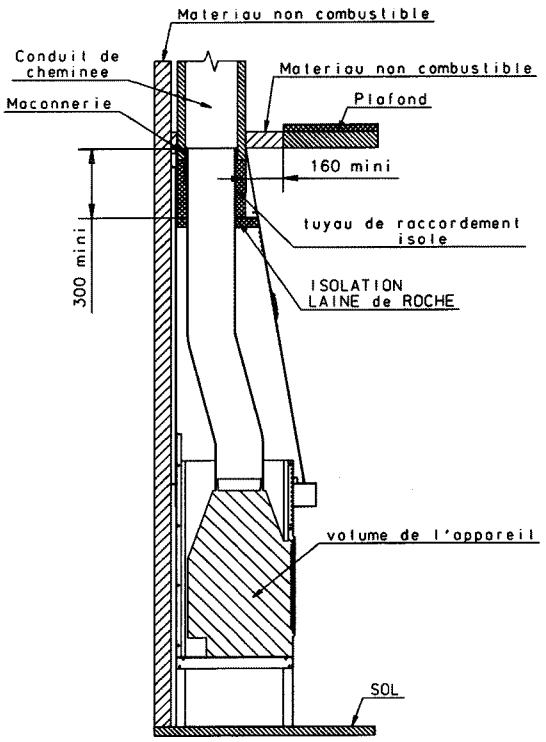

- La périphérie du conduit doit être absolument incombustible sur une zone minimum de 16 cm débordant la hotte.
- La partie du tuyau de raccordement dans la zone de décompression doit être isolée ou être du type double parois.

GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois – foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.
A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- **les plaques décor, les plaques de cotés, les grilles et soles foyères,**
- **les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,**
- **les briques réfractaires,**
- **les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)**
- **les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,**
- **les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,**
- **les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,**
- **les bouilleurs des cuisicentrales bois charbon.**

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :
3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyers fermés bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couvert par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.
De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- **Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices.**
- **Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;**
- **Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;**

- **L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)**
- **Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;**

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut tenu être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.
Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

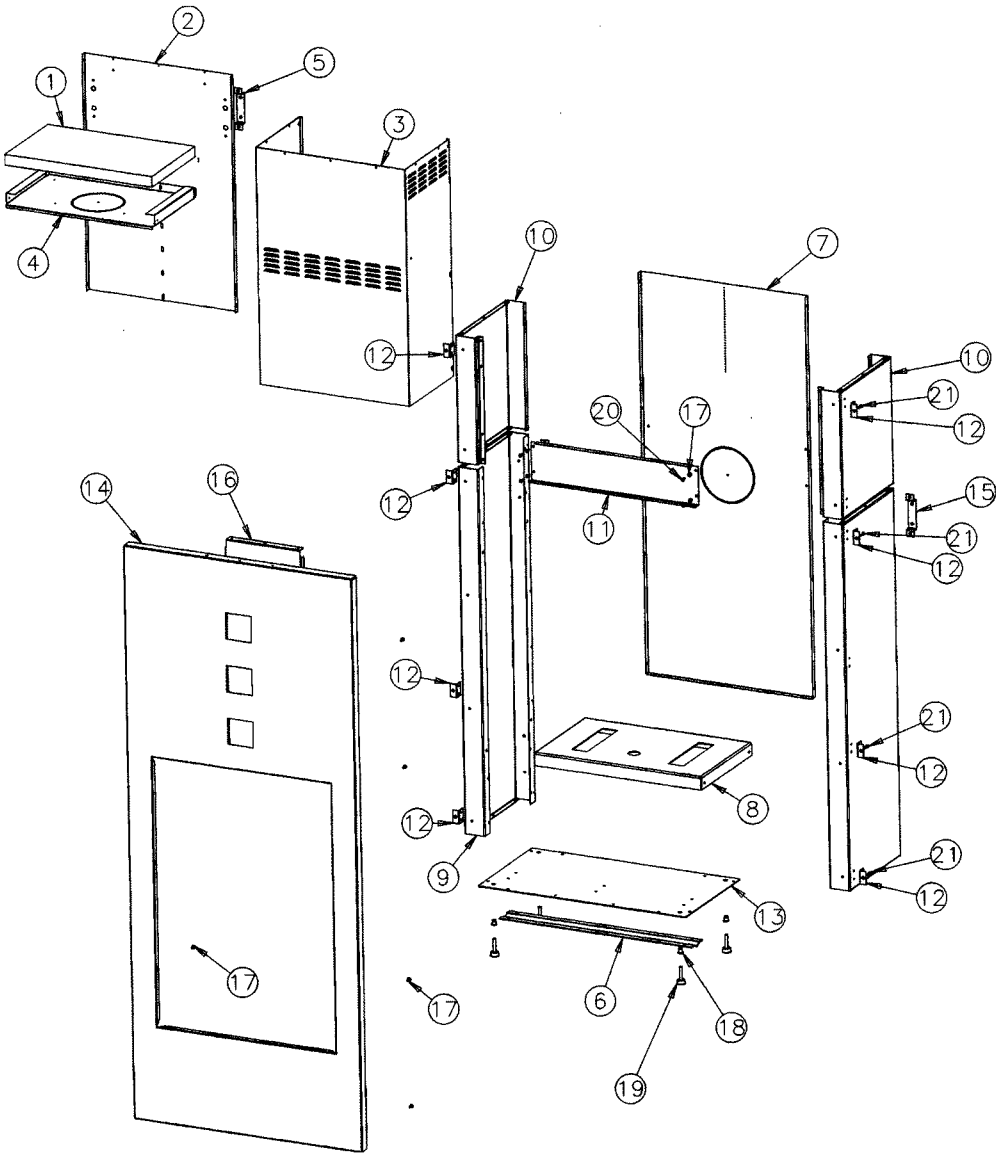

RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la société GODIN se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

MISE EN PLACE DE L'HABILLAGE COMMUN

ÉTAPES DE MONTAGE :

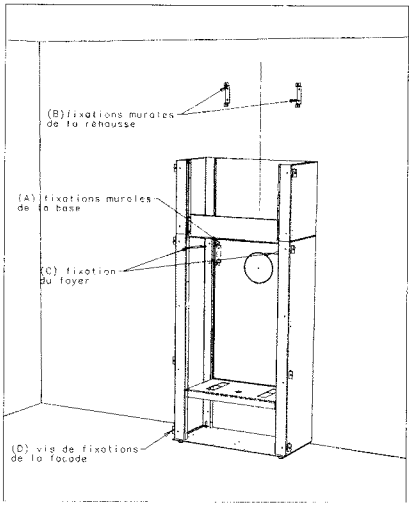

Démonter la façade (J) en enlevant les vis (D).

1- Démonter le fronton (I).
2- Installation de la réhausse :

- Fixer les pattes (B) de la réhausse au mur. Les côtes à respecter sont visibles sur le schéma situé sur la page de garde.
- Fixer les pattes (A) de la base.
- Positionner la base.
- Fixation de la réhausse en démontant (H), élément supérieur coulissant.
- Positionner le tubage dans l'obturateur (F). Fixer l'ensemble bâti vertical (E), l'obturateur (F), l'isolation (G).
- Remonter l'élément supérieur (H). Raccrocher le fronton (I).
- Refixer la façade (J) avec les vis.

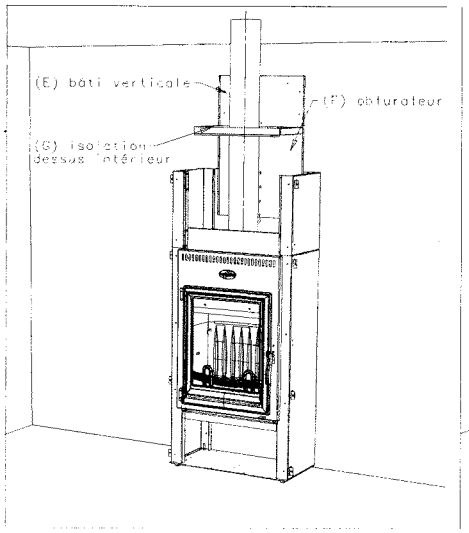

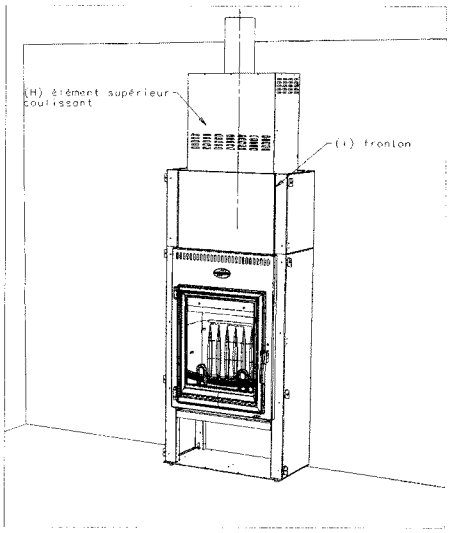

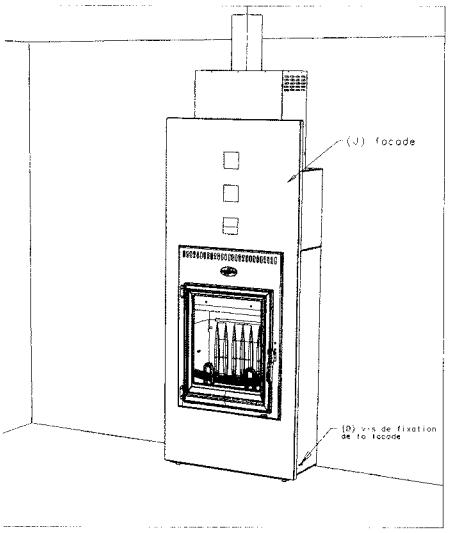

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.
Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.
En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.
Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN.
Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

NOMENCLATURE ET ECLATÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

N°	Nbre	Désignation	Codification	N°	Nbre	Désignation	Codification
01	1	Isolation dessus intérieur	1 8895 680104	12	8	Fixe colonne	1 2611 680113
02	1	Bâti vertical	1 0527 680104	13	1	Socle	1 2215 680113
03	1	Elément supérieur coulissant	1 0575 680104	14	1	Façade	1 2101 680121
04	1	Obturateur	1 0523 680104	15	2	Patte fixation derrière	1 2485 680121
05	2	Patte fixation derrière	1 2485 680104	16	1	Plaque avant dessus	1 1169 680121
06	1	Raidisseur	1 2271 680106	17	12	Ecrou M5 eurosert	00001306629
07	1	Derrière	1 2401 680108	18	4	Euro set collerette	M10 9418 2028
08	1	Tablette avant	1 0503 680108	19	4	Vérin à vis d30 M10 lg50	00001304452
09	2	Côté extérieur	1 2304 680113	20	4	Vis TRL M5x16 pozie ZN noir	00001305477
10	2	Côté extérieur haut	1 2316 680113	21	8	Vis TRL M5x20 pozie ZN noir	00001301156
11	1	Entretoise	1 2528 680113				

FICHE DE CONTRÔLE

Nom et adresse du distributeur Tél :	BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE : ADRESSE : Tél. : Date de mise à disposition : Date d'installation : Le : à : Signature :

LIBELLÉ DES PIÈCES À REMPLACER

Désignation :	Référence :	Observations :

Certificat de contrôle : Type d'Appareil : Version : **Contrôleur :**	FICHE DE CONTRÔLE Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité) ☐ Vérification pièces amovibles ☐ Vérification fermeture porte(s) ☐ Vérification des registres allumage ☐ Présence plaque signalétique ☐ Présence notice / bon de garantie ☐ Présence cendrier ☐ Présence buse départ ☐ Présence main froide ☐ Présence étiquette mise en garde ☐
N° de Plaque Signalétique : N° de Garantie :	

GODIN S.A. - 532 RUE SADI CARNOT - 02120 GUISE	Date création du document : 19/10/06 Révision : ../../..

prim service 02120 Guise 10/2008